

Objectifs :

Permettre au salarié de participer :
- à l'amélioration de ses conditions de travail de manière à réduire les risques d'accidents du travail ou de maladies professionnelles,
- au confort (qualité de l'aide et des soins)
- à la sécurité (comportement adapté en cas de dysfonctionnement, d'accident ou d'incident) de la personne aidée.
Cette formation implique le cas échéant un engagement de l'encadrement de la structure employeur, car elle peut conduire à des modifications organisationnelles, techniques ou humaines de la structure.

Public :

Toute personne intervenant à domicile

Prérequis :

Aucun pour la formation initiale.
Pour accéder à la formation de Maintien et Actualisation des Compétences (recyclage), le personnel doit être titulaire du certificat APS ASD en cours de validité.

Durée :

21 heures

Méthodes et moyens pédagogiques :

Alternance de présentations théoriques et d'exercices pratiques. Le formateur utilise des supports pédagogiques tels que diaporama, photographies, films, documents papier et numériques, ED 7201/7202 INRS en fonction des situations rencontrées.

Modalités de suivi de l'exécution du programme :

Feuille d'émargement
Attestation de Formation
Feuilles d'évaluation

Évaluation de la formation :

Appréciation de la formation (tour de table/questionnaire d'évaluation)
Validité de la certification acteur APS/ASD

Programme

Domaine de compétence 1 :

Prévention des risques professionnels

- Situer son rôle d'acteur de la prévention sur son lieu de travail
- Identifier les situations dangereuses liées à ses activités professionnelles, ses lieux de travail, ses déplacements ainsi que le contexte relationnel avec la personne aidée ou l'entourage familial et professionnel
- Repérer les situations à risques liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain
- Agir et réagir lors d'une exposition à une situation dangereuse
- Informer la personne aidée ou l'entourage familial des situations dangereuses identifiées et proposer une solution simple pour une approche partagée.
- Alerter la hiérarchie
- Mettre en place des méthodes de travail sécurisantes pour la personne aidée et l'intervenant visant une efficacité maximum de l'intervention

Domaine de compétence 2 :

Intervenir face à une situation d'accident du travail

- Situer le cadre juridique de son intervention
- Réaliser une protection adaptée
- Examiner la victime avant pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir
- Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise
- Secourir la victime de manière appropriée